

2006-07

Finances, économie, démographie

Que « pèsent » les Petites Villes ?



**GRUPE
CAISSE D'ÉPARGNE**



Que « pèsent » les Petites Villes ?



Sommaire

1	Dénombrement et Institutions	5
2	Données socio-économiques	9
3	Activités économiques et entreprises	13
4	Les grands équilibres financiers	17
5	La fiscalité	20
6	Les dotations de l'Etat	26
7	Les dépenses « hors dette »	30
8	La dette	33



Le Groupe Caisse d'Épargne est de longue date un partenaire privilégié des petites villes. Sa présence sur l'ensemble du territoire, ainsi que son rôle d'acteur de proximité dans le développement régional, lui permettent de concourir à la fois à la réalisation des investissements publics locaux mais d'être en outre l'acteur incontournable en matière de logement social et de développement économique.



Les petites villes sont précisément un pivot majeur du développement socio-économique des territoires : bourgs-centre pour certaines, elles constituent le noyau d'un bassin de vie le plus souvent structuré en communauté ; communes périphériques d'ensembles urbains pour d'autres, elles constituent d'indispensables maillons de la chaîne du développement en offrant de l'espace et des infrastructures pour les entreprises et les habitants.

Les statistiques et les éléments de comparaison pour illustrer davantage ce positionnement original des petites villes faisaient défaut jusqu'alors. Nous avons donc accepté avec grand plaisir de collaborer avec l'APVF à l'élaboration de ce recueil « Finances, économie, démographie : que "pèsent" les petites villes ? » pour répondre à ce besoin.

À lecture de ce travail, le positionnement singulier des petites villes se confirme et avec lui la nécessité de prendre en compte leurs besoins et contraintes spécifiques dans la nouvelle ère de la décentralisation qui s'ouvre à nous.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Guy LAFITE

*Directeur des Collectivités et institutionnels locaux
Caisse nationale des Caisses d'Épargne
Groupe Caisse d'Épargne*

Que sait-on précisément des petites villes ? Qu'elles comptent 18 millions d'habitants, qu'elles représentent un pivot dans l'aménagement de notre territoire, à la fois rurales et urbaines, à la fois lieu de centralité pour de nombreux villages, sans les contraintes des grandes agglomérations.



Mais au delà, que représentent-elles en termes de dynamisme démographique, de poids économique et financier ? Parce que nous ne disposons pas de telles informations, l'Association des petites villes de France et le Groupe Caisse d'Épargne, ont décidé dans le cadre de leur partenariat de dresser un portrait de ces petites villes de France, afin d'analyser ce qui fait leur spécificité, de savoir en quoi elles se distinguent de l'ensemble des communes.

Sur bien des aspects elles restent dans la moyenne des autres collectivités. Néanmoins certains éléments sont intéressants à relever : ainsi s'aperçoit-on que les petites villes ont une structure économique plus orientée vers les secteurs du commerce et de l'industrie alors que le secteur des services y est proportionnellement moins présent, ce qui n'est pas sans impact en terme de fiscalité, notamment dans le contexte actuel de réforme de la taxe professionnelle.

Nous le pressentions, et nous en avons ici la confirmation, les petites villes se distinguent également par un engagement plus précoce et plus fort dans le mouvement intercommunal.

Sur toutes ces données, économiques, financières et fiscales, cette étude est donc particulièrement riche d'enseignements. Je vous invite à les découvrir et vous souhaite une bonne lecture à tous.

Martin MALVY

Ancien Ministre

Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées

Président de l'APVF

Dénombrement et institutions

Chiffres
clefs

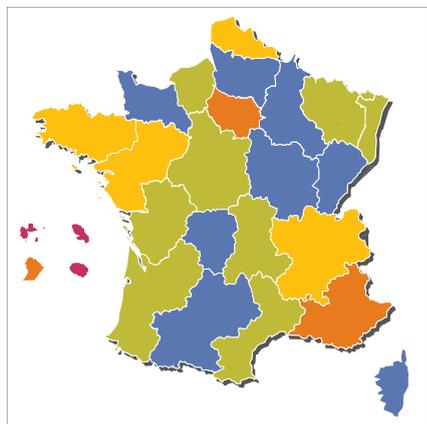
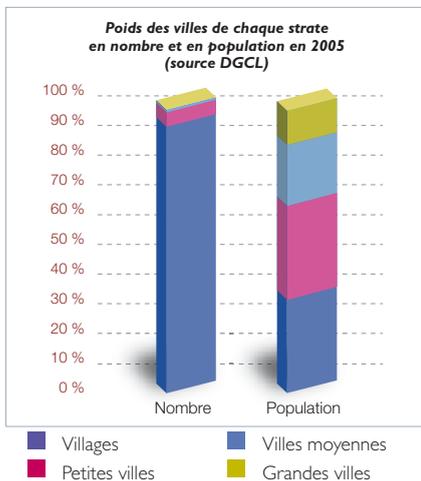
- 30 % de la population nationale habite une petite ville,
- L'intégration intercommunale des petites villes est très prononcée.

Les « petites villes » :
8 % des communes... mais 30 % de la population

1

Dans la « pyramide communale », 91 % des 36.682 communes sont des villages* pour une population représentant seulement 31 % de la population française. Relais de l'action publique et maillon intermédiaire, les « petites villes » comptent 2.826 communes (8 % des communes françaises) pour une population représentant 30 % des français.

Par ailleurs, la répartition géographique des « petites villes » n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Ainsi, l'Outre-mer, l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur recèlent plus de 20 % de « petites villes ». À l'opposé, les régions Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Corse, Bourgogne, Picardie, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées et Limousin ont une proportion de « petites villes » inférieure à 5 % de leurs communes.



La part des « petites villes » dans le nombre total de communes dans les régions et les départements en 2005 (source : DGCL)

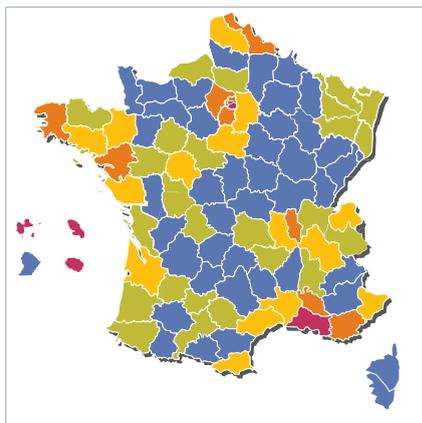
- « Petites Villes » :
- Moins de 5 %
 - Entre 5 et 10 %
 - Entre 10 et 20 %
 - Entre 20 et 40 %
 - Plus de 40 %

* Par convention nous désignerons chaque strate par le vocable suivant : villages (moins de 3.000 habitants), « petites villes » (entre 3.000 et 20.000 habitants), « villes moyennes » (entre 20.000 et 100.000 habitants) et « grandes villes » (plus de 100.000 habitants).

1

Les « petites villes » : 8 % des communes... mais 30 % de la population

Cette analyse, menée au niveau départemental, affine cette hétérogénéité : les Bouches-du-Rhône avec 60 % de « petites villes » et le Val-de-Marne avec 49 % sont les deux départements métropolitains les plus concernés. En revanche, 42 départements ont un poids de petites villes inférieur à 5 %. Les neuf départements les moins concernés sont la Haute-Marne, le Gers, la Creuse, le Cantal, l'Aisne, la Haute-Saône, le Lot, la Meuse et le Jura avec moins de 2 %.

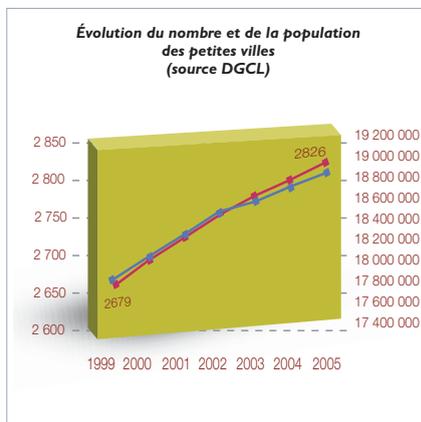


« Petites Villes » :
 Moins de 5 % ■
 Entre 5 et 10 % ■
 Entre 10 et 20 % ■
 Entre 20 et 40 % ■
 Plus de 40 % ■

La part des « petites villes » dans le nombre total de communes dans les régions et les départements en 2005 (source : DGCL)

Entre 1999 et 2005, le nombre de « petites villes » a progressé de 5,5 % (20 à 30 villes supplémentaires chaque année) pour atteindre 2.826 communes. Le plus souvent, cette progression est due à des villages dont la population franchit le seuil des 3.000 habitants. La population augmente dans les mêmes proportions avec 18.966.480 habitants en 2005 contre 18.019.690 en 1999.

Concernant la composition du club des « petites villes » en 2005, 185 (7 %) comptent plus de 15.000 habitants, 315 (11 %) entre 10.000 et 15.000 habitants, 1.000 (35 %) entre 5.000 et 10.000 habitants, et donc 1.326 (47 %) ont une population située entre 3.000 et 5.000.

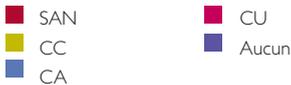
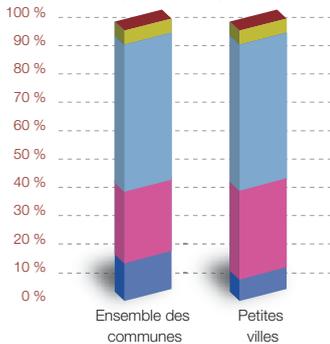


■ Nombre ■ Population

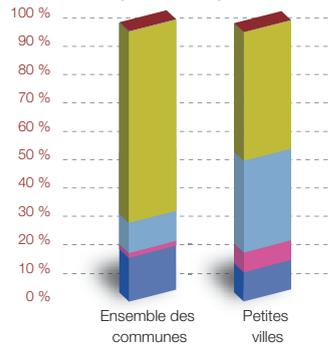
L'intercommunalité : un mouvement plus rapide dans les « petites villes »

Les « petites villes » sont très concernées par l'intercommunalité puisque 88 % d'entre elles adhèrent à un EPCI à fiscalité propre (86 % pour l'ensemble des communes). Les « petites villes » appartiennent pour 51 % à des communautés de communes, contre 78 % pour l'ensemble des communes, proportion logique compte tenu du grand nombre de villages.

La part de la population en intercommunalité selon la nature juridique de l'EPCI en 2004 (source DGCP)



La part des communes en intercommunalité selon la nature juridique de l'EPCI en 2004 (source DGCP)

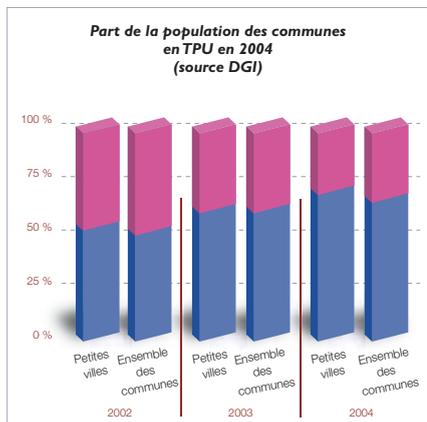


Les communautés d'agglomération regroupent 30 % des « petites villes » et 7 % de l'ensemble des communes. Les communautés urbaines rassemblent 6 % des « petites villes » et 1 % de l'ensemble des communes.

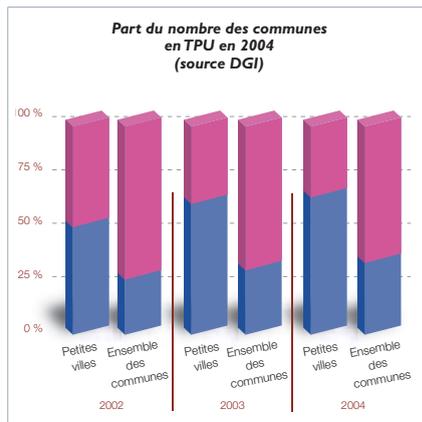
2

L'intercommunalité : un mouvement plus rapide dans les « petites villes »

65 % des « petites villes » appartiennent à un EPCI en TPU en 2004 contre 36 % pour l'ensemble des communes. Cet écart est moindre en termes de population, puisque 66 % de la population des « petites villes » appartient à un EPCI en TPU contre 61% pour l'ensemble des communes. Entre 2002 et 2004, la progression du nombre de « petites villes » en TPU était de 13,7 % en moyenne annuelle et celle de leur population en TPU de 12,8 %.



■ Population hors TPU ■ Population en TPU



■ Communes hors TPU ■ Communes en TPU

En revanche, ce mouvement a été plus ample pour l'ensemble des communes du point de vue du nombre (21,0 %) et de la population (12,9 %). L'avance des « petites villes » en matière de TPU demeure même si, naturellement, elle se réduit avec le temps.

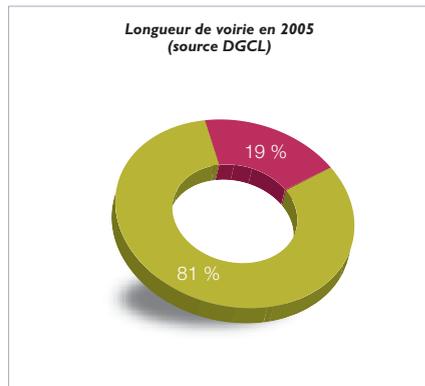
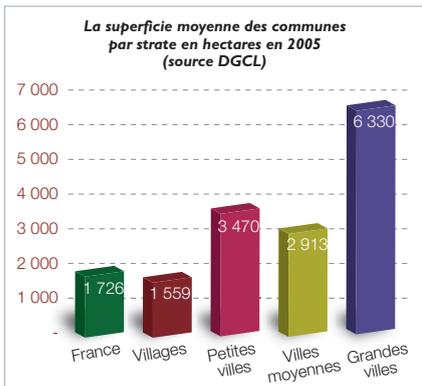
Données socio-économiques

Chiffres
clefs

- Une superficie moyenne égale au double de la moyenne nationale,
- Une population plutôt jeune aux revenus moyens.

« Petites villes » :
une superficie égale au double de la moyenne
et 19 % de la voirie communale française

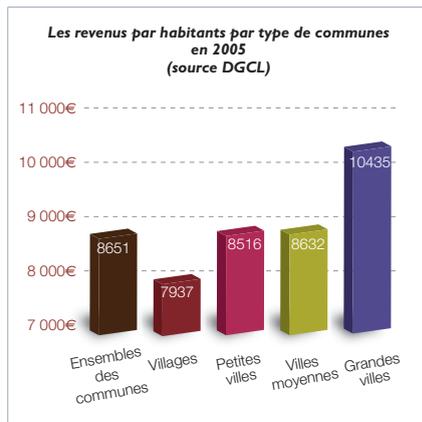
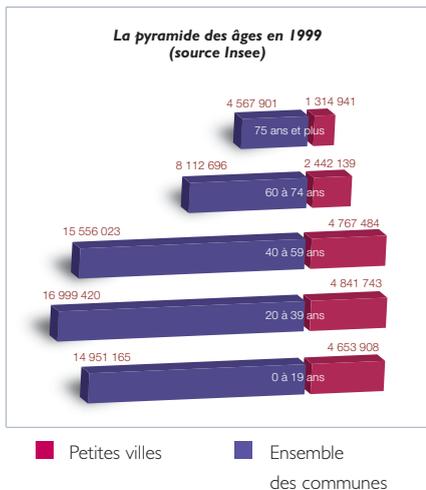
1



Bénéficiant d'une densité plus faible, les « petites villes » ont une superficie moyenne de 3.470 hectares, soit plus du double de la superficie moyenne d'une commune française (1.726 hectares). Cette superficie dépasse celle des villages (1.559 hectares) et celle des « villes moyennes » (2.913 hectares). Mais la superficie moyenne des « petites villes » représente seulement 55 % de celle des « grandes villes » (6.330 hectares). Cependant, avec 9.805.305 hectares, seulement 15 % de la superficie de la totalité des communes est occupée par les « petites villes ».

Plus étendues, les « petites villes » avec 15.680 km représentent 19 % de l'ensemble de la voirie communale du territoire français.

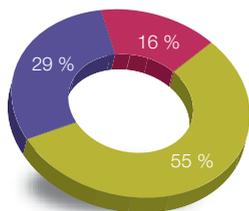
2 «Petites villes» : une population jeune dont les revenus sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale



Selon les chiffres de l'INSEE de 1999, le poids des moins de 20 ans était légèrement plus important dans les « petites villes » (26 %) que dans l'ensemble des communes (25 %). En revanche, la situation est inversée pour les 20 à 39 ans, avec 27 % pour les petites villes contre 28 % pour l'ensemble des communes. La proportion des 40 à 59 ans (26 %) et celle des 60 ans et plus (21 %) sont quant à elles similaires. Cependant, les 75 ans et plus sont moins nombreux dans les « petites villes » (7 %) que dans l'ensemble des communes (8 %).

Les revenus par habitant dans les villages (7.937 €), dans les « petites villes » (8.516 €) et dans les « villes moyennes » (8.632 €) sont inférieurs à ceux de l'ensemble des communes (8.651 €). La moyenne est tirée vers le haut par le fort pouvoir d'achat moyen des ménages des « grandes villes ».

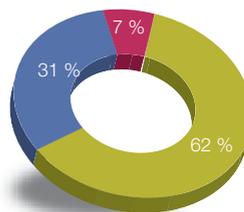
**Part de la population en Zone Urbaine
Sensible pour chaque strate en 2005
(source DGCL)**



■ Petites villes ■ Grandes villes
■ Villes moyennes

Sur l'ensemble de la population en ZUS, 16 % se trouve dans les « petites villes » soit 690.487 personnes. Ainsi, près de 4 % de la population des « petites villes » vit en ZUS, contre 7 % pour la moyenne nationale, 16 % pour les « villes moyennes » et 14 % pour les « grandes villes ».

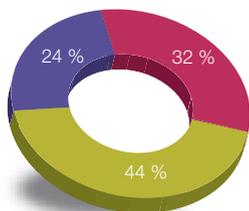
**Part de la population en Zone Franche
Urbaine pour chaque strate en 2005
(source DGCL)**



■ Petites villes ■ Grandes villes
■ Villes moyennes

88.649 personnes habitent en ZFU dans les « petites villes », soit 7 % de l'ensemble de la population vivant en ZFU. Ainsi, 0,5 % de la population des « petites villes » sont en ZFU contre 2 % pour l'ensemble des communes, 1 ‰ dans les villages, 6 % dans les « villes moyennes » et 4 % dans les « grandes villes ».

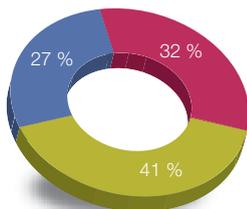
**Part du nombre de logements sociaux
pour chaque strate en 2005
(source DGCL)**



■ Petites villes ■ Grandes villes
■ Villes moyennes

32 % de l'ensemble des logements sociaux (1.257.235) se trouve dans les « petites villes ». Elles comptent en moyenne 445 logements sociaux contre environ 115 pour l'ensemble des communes.

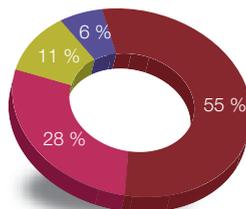
Part du nombre total de bénéficiaires d'APL pour chaque strate en 2005 (source DGCL)



■ Petites villes ■ Grandes villes
■ Villes moyennes

Avec 3.155.872 personnes bénéficiant de l'APL, 32 % de l'ensemble des allocataires se trouve dans les « petites villes » contre 27 % dans les « grandes villes », 41 % dans les « villes moyennes » et moins de 1 % dans les villages. Ainsi, 17 % des habitants des « petites villes » bénéficient de l'APL. Ce chiffre est de 16 % au niveau national, 29 % pour les « grandes villes », 27 % pour les « villes moyennes » et moins de 1 % pour les villages.

Part du nombre total de résidences secondaires pour chaque strate en 2005 (source DGCL)



■ Villages ■ Villes moyennes
■ Petites villes ■ Grandes villes

Les « petites villes » comptent 826.174 résidences secondaires, soit 28 % de l'ensemble des résidences secondaires. On trouve ainsi dans les « petites villes » 44 résidences secondaires pour 1.000 habitants (contre 47 % au niveau national et 85 % dans les villages). Une « petite ville » abrite en moyenne 292 résidences secondaires contre 80 au niveau national.

Activités économiques et entreprises

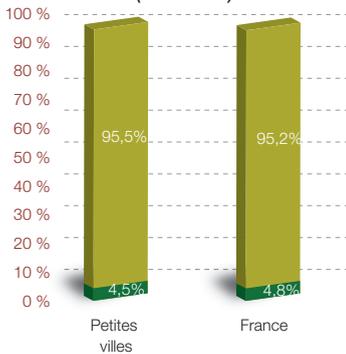
Chiffres
clefs

- Une présence marquée des secteurs du commerce, de l'artisanat et de l'industrie,
- Davantage de classes moyennes que dans les autres communes.

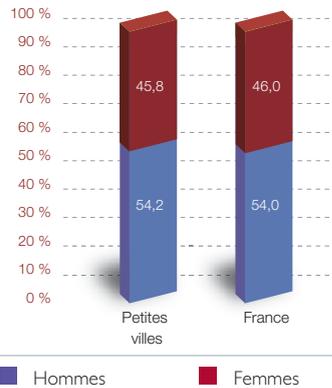
« Petites villes » :
une population active caractérisée par davantage
d'ouvriers que dans le reste de la France

1

Le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population totale en 2005
(source Insee)



Répartition hommes/femmes de la population active en 1999
(source Insee)

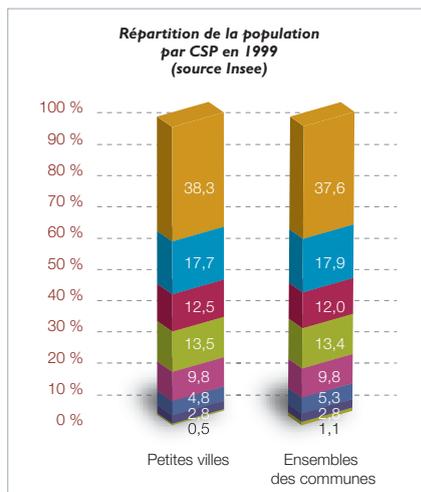


Selon les chiffres de l'INSEE de 2005, 4,8 % de la population française totale est à la recherche d'un emploi. Ce chiffre était légèrement inférieur dans les « petites villes » puisqu'il était de 4,5 %. Ainsi, on comptait 3.001.215 demandeurs d'emploi en France et 863.398 dans les « petites villes ». 29 % de l'ensemble des demandeurs se trouvaient dans les « petites villes » en 1999.

Au sein de la population active, la proportion de femmes et d'hommes est quasiment identique au niveau national (46,0 %) et dans les « petites villes » (45,8 %).

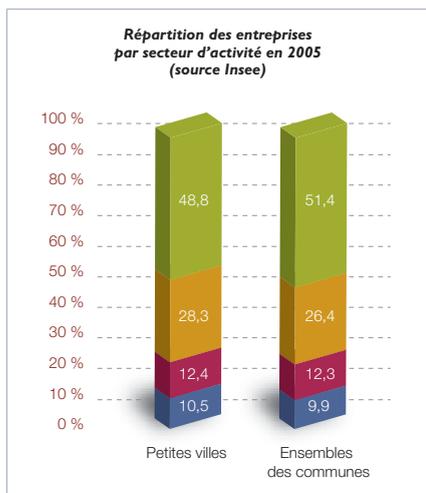
Les « petites villes » comptent moins d'agriculteurs (0,5 %) que l'ensemble des communes (1,1 %). On trouve moins de cadres et professions intellectuelles supérieures dans les « petites villes » (4,8 %) que dans l'ensemble des communes (5,3 %) (4,8 %) que dans l'ensemble des communes (5,3 %). Les retraités sont légèrement moins nombreux dans les « petites villes » (17,7 %) que dans l'ensemble des communes (17,9 %). Les artisans et commerçants (2,8 %) et les professions intermédiaires (9,8 %) sont en même proportion dans les « petites villes » et dans l'ensemble des communes. En revanche, les employés et les ouvriers sont davantage représentés dans les « petites villes » (respectivement 13,5 % et 12,5 %) que dans l'ensemble des communes (respectivement 13,4 % et 12,0 %).

Enfin, concernant la catégorie « autres inactifs » (les personnes sans emploi et non au chômage : les jeunes de moins de 14 ans, les étudiants, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler), ils sont également plus nombreux dans les « petites villes » (38,3 %) que dans l'ensemble des communes (37,6 %).



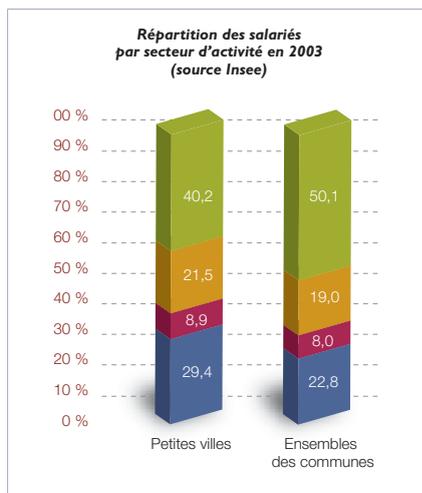
«Petites villes» : le secteur du commerce plus important que dans l'ensemble des communes

2



■ Services
■ Commerces
■ BTP
■ Industrie

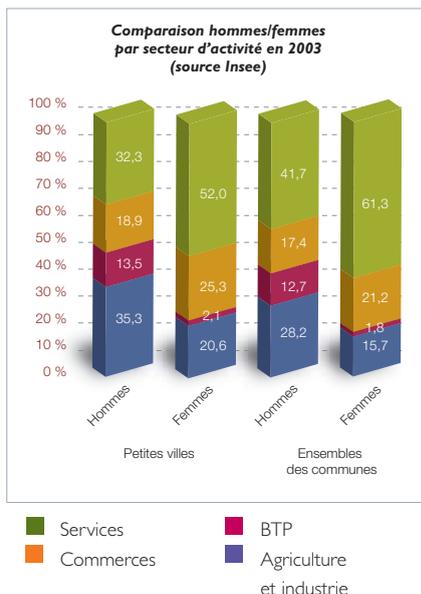
L'industrie représente 10,5 % des entreprises dans les « petites villes » contre 9,9 % dans l'ensemble des communes. Le poids des entreprises exerçant leur activité dans le bâtiment et les travaux publics est sensiblement identique dans les « petites villes » (12,4 %) et dans l'ensemble des communes (12,3 %). Les entreprises de commerce sont également plus nombreuses dans les « petites villes » (28,3 %) que dans l'ensemble des communes (26,4 %). A contrario, les services sont moins présents dans les « petites villes » (48,8 %) que dans l'ensemble des communes (51,4 %).



■ Services
■ Commerces
■ BTP
■ Agriculture et industrie

Les écarts constatés au niveau des entreprises sont amplifiés au niveau des salariés. Ainsi, la différence est de presque dix points entre les « petites villes » (40,2 %) et l'ensemble des communes (50,1 %) concernant les salariés travaillant dans les services. Concernant les autres secteurs d'activités, cette différence est moindre : salariés travaillant dans le commerce (21,5 % dans les « petites villes » et 19,0 % dans l'ensemble des communes) ; salariés travaillant dans le bâtiment et les travaux publics (8,9 % dans les « petites villes » et 8,0 % dans l'ensemble des communes) ; salariés travaillant dans l'agriculture et l'industrie (29,4 % dans les « petites villes » et 22,8 % dans l'ensemble des communes).

Dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie, les hommes sont plus nombreux que les femmes de 14,7 points dans les « petites villes » tandis que cet écart est seulement de 13,5 points dans l'ensemble des communes. Les hommes travaillent également davantage dans le bâtiment et les travaux publics que les femmes : les hommes y sont six fois plus nombreux que les femmes dans les « petites villes » et sept fois plus nombreux dans l'ensemble des communes.



Concernant le commerce, la parité est plus à l'actif de l'ensemble des communes : avec 6,4 points de plus, les femmes sont plus représentées que les hommes dans les « petites villes » tandis qu'elles sont plus nombreuses de 3,8 points dans l'ensemble des communes.

Enfin, les femmes sont majoritaires dans le secteur des services dans les « petites villes » comme dans l'ensemble des communes.

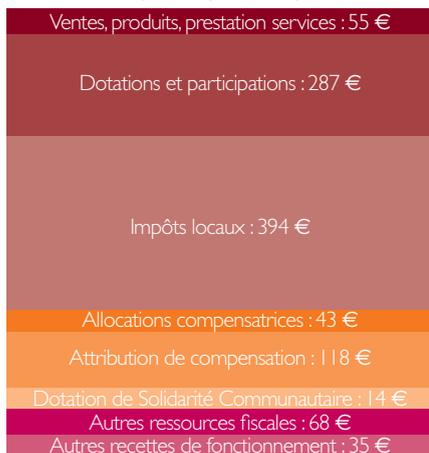
Les grands équilibres financiers

Chiffres
clefs

- **Des fondamentaux financiers solides**
(ex. : taux d'épargne brute = 16,1 % en 2004),
- **Une progression régulière des marges de manœuvre entre 2002 et 2004**
(ex. : + 8,8 % d'évolution annuelle pour les ressources disponibles pour l'investissement).

Équilibre budgétaire des « petites villes » en 2004
(source : DGCP)

1

Recettes réelles de fonctionnement
(en euros par habitant)**Recettes réelles d'investissement**
(en euros par habitant)**Dépenses réelles de fonctionnement**
(en euros par habitant)**Dépenses réelles d'investissement**
(en euros par habitant)



2

Des ressources propres disponibles supérieures dans les « petites villes » (source : DGCP)

La schématisation du budget moyen des « petites villes » en euros par habitants pour l'année 2004 montre un excédent de recettes d'investissement par rapport aux dépenses d'investissement (31 € par habitant). Cela permet d'augmenter le « fonds de roulement », c'est-à-dire constituer des réserves qui permettront un désendettement ou un autofinancement futur.

Entre 2002 et 2004, les **recettes réelles de fonctionnement** ont augmenté de 1,4 % en moyenne annuelle dans les « petites villes » et de 1,6 % dans l'ensemble des communes. Les recettes réelles de fonctionnement par habitant représentent 1.014 € dans les « petites villes » contre 1.047 € dans l'ensemble des communes en 2004.

Lors de la même période, l'accroissement des **dépenses réelles de fonctionnement** a été un peu plus marqué dans l'ensemble des communes (+ 1,0 % en moyenne annuelle) que dans les « petites villes » (+ 0,7 %). De même, en 2004, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à 851 € pour les « petites villes » et 882 € pour l'ensemble des communes.

En revanche, l'**épargne brute**, reliquat que la collectivité peut allouer au financement du patrimoine, a moins augmenté dans l'ensemble des communes (+ 4,7 % en moyenne annuelle) que dans les « petites villes » (+ 5,4 %). Le taux d'épargne brute (l'épargne brute ramenée aux recettes de fonctionnement) s'établit à 16,1 % pour les « petites villes » en 2004 contre 15,7 % pour la moyenne nationale.

Le niveau de l'**épargne disponible** montre le solde après remboursement du capital de la dette. En 2004, c'est donc à hauteur de 41 € par habitant dans les « petites villes » et de 21 € par habitant dans l'ensemble des communes que la collectivité pourra autofinancer les investissements de l'année.

Les **recettes définitives d'investissement** se sont accrues de 4,9 % en moyenne annuelle dans les « petites villes » contre 5,7 % dans l'ensemble des communes. L'écart est ainsi de 17 € entre les recettes réelles d'investissement par habitant dans les « petites villes » (174 €) et dans l'ensemble des communes (191 €).

En 2004, des **ressources propres disponibles**, supérieures dans les « petites villes » (216 € par habitant) à celles de l'ensemble des communes (213 € par habitant), ont permis de financer les dépenses d'équipement. La progression des ressources propres disponibles a été plus rapide dans les « petites villes » (+ 8,8 % en moyenne annuelle) que dans l'ensemble des communes (+ 7,0 %) entre 2002 et 2004.

La croissance des **dépenses d'investissement hors dette** est comparable dans l'ensemble des communes (+ 9,3 % en moyenne annuelle) et dans les « petites villes » (+ 9,7 %). Elle traduit la montée en puissance de l'effort d'équipement communal dans le cadre du cycle électoral entamé en 2001.

Enfin, le **besoin de financement** par habitant est bien moindre dans les « petites villes » (95 €) que dans l'ensemble des communes (114 €). De 2002 à 2004, l'augmentation du besoin de financement a été plus marquée dans l'ensemble des communes (+ 14,1 % en moyenne annuelle) que dans les « petites villes » (+ 11,8 %).

PETITES VILLES (en euros par habitant)

Années		2002	2003	2004
1	Recettes réelles de fonctionnement	986 €	997 €	1 014 €
2	Dépenses réelles de fonctionnement	839 €	838 €	851 €
3 = 1 - 2	Épargne brute	147 €	159 €	163 €
4	Remboursement du capital	123 €	128 €	122 €
5 = 3 - 4	Épargne disponible	24 €	31 €	41 €
6	Recettes définitives d'investissement	158 €	179 €	174 €
7 = 5 + 6	Ressources propres disponibles	182 €	210 €	216 €
8	Dépenses d'investissement hors dette	258 €	286 €	311 €
9 = 7 - 8	Besoin de financement	76 €	76 €	95 €
	Emprunt	112 €	124 €	125 €

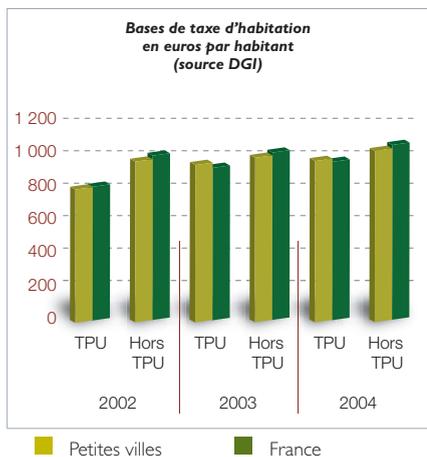
ENSEMBLE DES COMMUNES (en euros par habitant)

Années		2002	2003	2004
1	Recettes réelles de fonctionnement	1 015 €	1 030 €	1 047 €
2	Dépenses réelles de fonctionnement	865 €	867 €	882 €
3 = 1 - 2	Épargne brute	150 €	162 €	164 €
4	Remboursement du capital	135 €	143 €	143 €
5 = 3 - 4	Épargne disponible	15 €	20 €	21 €
6	Recettes définitives d'investissement	171 €	202 €	191 €
7 = 5 + 6	Ressources propres disponibles	186 €	222 €	213 €
8	Dépenses d'investissement hors dette	274 €	300 €	327 €
9 = 7 - 8	Besoin de financement	88 €	78 €	114 €
	Emprunt	127 €	136 €	146 €

- Près de 40 % du produit des taxes « ménages » des communes sont perçus par des petites villes,
- L'effort fiscal demandé aux contribuables des petites villes est supérieur de 20 % à la moyenne nationale, avec toutefois une évolution des taux remarquablement modérée ces dernières années,
- En TPU ou non, les petites villes concentrent une partie significative des bases de taxe professionnelle.

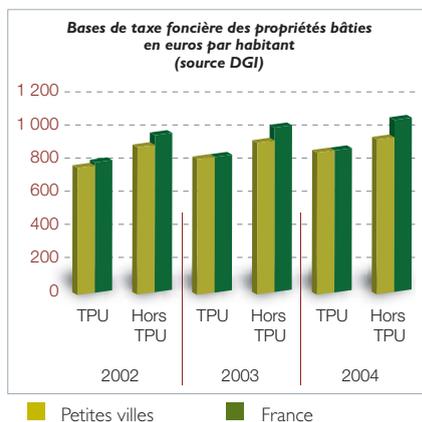
1

Les bases moyennes de TP sont supérieures dans les « petites villes »



En 2004, les bases moyennes par habitant de la taxe d'habitation des « petites villes » (956 € en TPU et 1.041 € hors TPU) et de l'ensemble des communes (939 € en TPU et 1.065 € hors TPU) sont très proches.

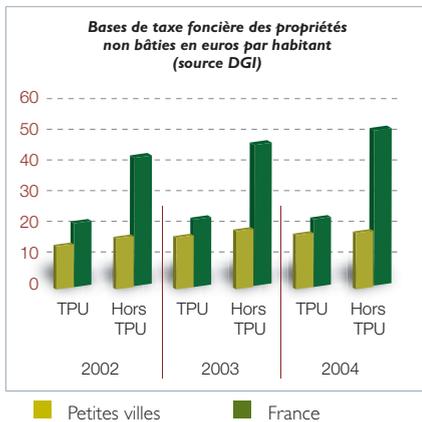
Pour les communes en TPU, les bases de taxe d'habitation ont progressé plus rapidement dans les « petites villes » (+ 4,8 % en moyenne annuelle) que dans l'ensemble des communes (+ 4,3 %) entre 2002 et 2004. En revanche, hors TPU, les bases de taxe d'habitation ont augmenté moins vite dans les « petites villes » (+ 3,2 %) que dans l'ensemble des communes (+ 4,1 %) au cours de la même période.



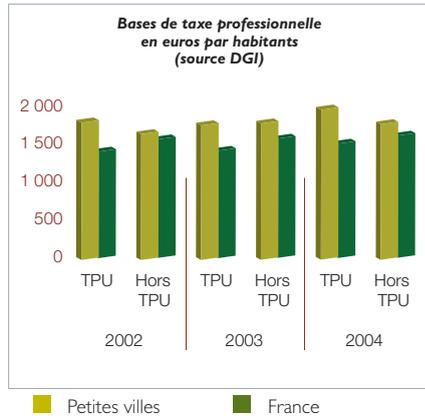
La différence entre les bases moyennes par habitant de la taxe foncière des propriétés bâties des « petites villes » (873 € en TPU et 946 € hors TPU) et celles de l'ensemble des communes (875 € en TPU et 1.068 € hors TPU) est plus marquée, particulièrement hors TPU.

De 2002 à 2004, en TPU, les bases de taxe foncière des propriétés bâties se sont accrues au même rythme dans les « petites villes » (+ 4,7 % en moyenne annuelle) que dans l'ensemble des communes (+ 4,4 %).

Lors de la même période, hors TPU, les bases de taxe foncière des propriétés bâties ont progressé moins rapidement dans les « petites villes » (+ 3,4 %) que dans l'ensemble des communes (+ 4,6 %).



La différence entre les bases moyennes par habitant de la taxe foncière des propriétés non bâties des « petites villes » (15 € en TPU et 16 € hors TPU) et celles de l'ensemble des communes (22 € en TPU et 48 € hors TPU) est très importante, particulièrement hors TPU.

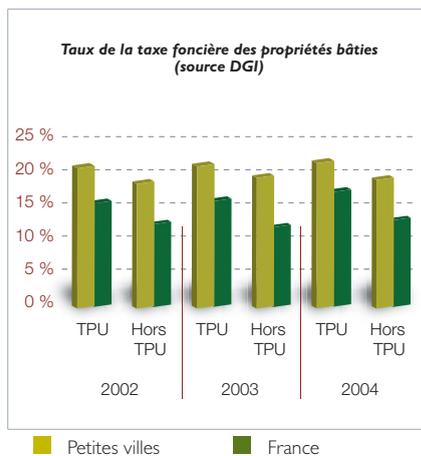
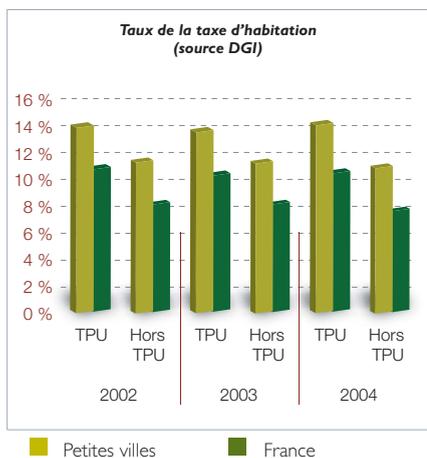


En 2004, les bases moyennes par habitant de la taxe professionnelle sont supérieures dans les « petites villes » (1.705 € en TPU et 1.564 € hors TPU) à celles de l'ensemble des communes (1.468 € en TPU et 1.431 € hors TPU), ce qui illustre le rôle des « petites villes » en matière de développement économique.

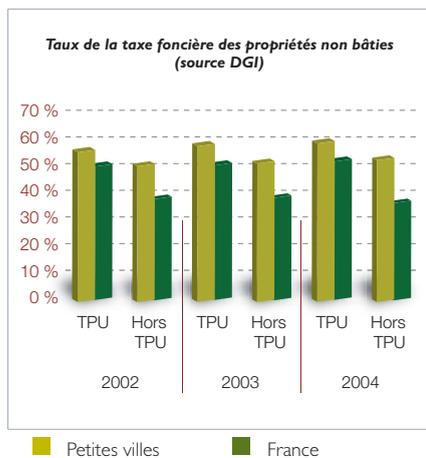
En TPU, les bases de taxe professionnelle entre 2002 et 2004 se sont amoindries dans les « petites villes » (- 2,4 % en moyenne annuelle) tandis qu'elles ont légèrement progressé dans l'ensemble des communes (+ 0,8 %). Hors TPU, les bases ont diminué moins rapidement dans les « petites villes » (- 2,0 %) que dans l'ensemble des communes (- 2,9 %) au cours de la même période. À noter que les baisses ou moindres évolutions sont partiellement imputables à la fin, en 2003, du processus de suppression de la part « salaires » des bases de la TP.

2 Les taux moyens des « petites villes » sont supérieurs à ceux de l'ensemble des communes

En 2004, les taux moyens de la taxe d'habitation des « petites villes » (14,2 % en TPU et 11,5 % hors TPU) sont plus élevés que ceux de l'ensemble des communes (10,9 % en TPU et 7,8 % hors TPU). Quelle que soit leur appartenance à une communauté, le taux de la taxe d'habitation a très légèrement augmenté dans les « petites villes » (+ 0,1 point en moyenne annuelle) tandis qu'il s'est réduit dans l'ensemble des communes (près de -0,1 point) entre 2002 et 2004.



Les taux de la taxe foncière des propriétés bâties des « petites villes » (20,2 % en TPU et 17,2 % hors TPU) sont également supérieurs à ceux de l'ensemble des communes (15,4 % en TPU et 11,5 % hors TPU) en 2004. De 2002 à 2004, quelle que soit leur appartenance à une communauté, le taux de la taxe foncière des propriétés bâties a progressé dans les « petites villes » (près de + 0,2 point en moyenne annuelle) tandis qu'il s'est amoindri dans l'ensemble des communes (près de -0,1 point) entre 2002 et 2004.



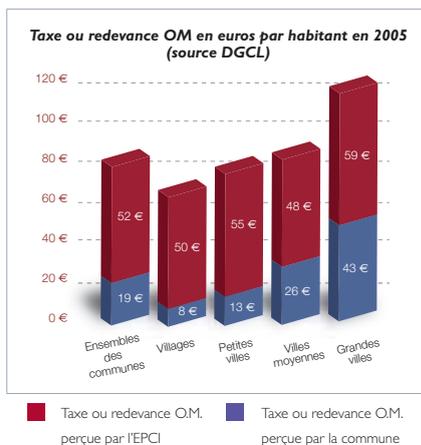
Les taux de la taxe foncière des propriétés non bâties des « petites villes » (58,3 % en TPU et 50,0 % hors TPU) sont plus importants que ceux de l'ensemble des communes (49,6 % en TPU et 36,8 % hors TPU) en 2004. De 2002 à 2004, en TPU, le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties s'est accru plus vite dans les « petites villes » (près de + 0,6 point en moyenne annuelle) que dans l'ensemble des communes (+ 0,2 point) entre 2002 et 2004. Lors de la même période, hors TPU, le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties s'est davantage amoindri dans l'ensemble des communes (près de - 0,5 point) que dans les « petites villes » (- 0,1 point).

3

Un produit de TEOM légèrement inférieur à la moyenne

La taxe ou redevance OM (TEOM/REOM) perçue sur la commune est en moyenne plus faible dans les villages (58 €) et les « petites villes » (68 €) que dans l'ensemble des communes (71 €), les « villes moyennes » (74 €), ou encore les « grandes villes » (102 €). Le coût de collecte et de traitement des ordures serait donc une fonction croissante de la population.

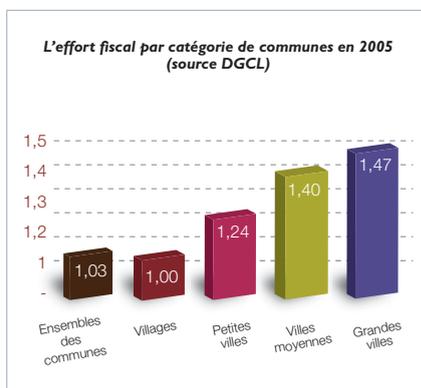
À noter le degré très fort d'« intercommunalisation » de cette compétence, en particulier pour les petites villes sur le territoire desquelles 80,9 % de la TEOM/REOM est perçue par un EPCI (contre 73,2 % en moyenne nationale).



4

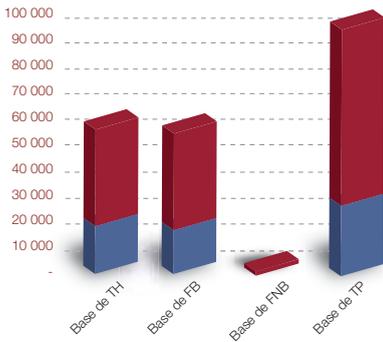
Effort fiscal : 1,24 dans les « petites villes » contre 1,03 en moyenne nationale

L'effort fiscal est le résultat du rapport entre le produit des impôts sur les ménages et le potentiel fiscal correspondant aux trois taxes locales imposées aux ménages. La pression fiscale de ces trois taxes est de 1,03 dans l'ensemble des communes. Ce ratio est assez proche de celui des villages qui se situe à 1,00 et augmente en fonction l'importance de la population de la strate : 1,24 pour les « petites villes », 1,40 pour les « villes moyennes » et 1,47 pour les « grandes villes ».



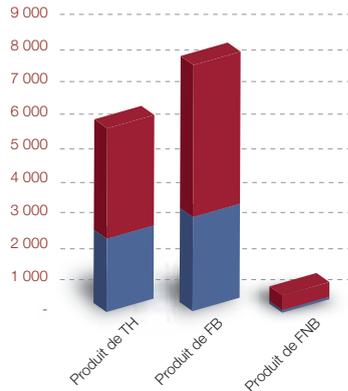
Un poids marqué dans le total des produits fiscaux communaux

Les bases totales des quatre taxes directes locales en millions d'euros en 2004 (source DGI)



■ Autres communes ■ Petites villes

Le produit total des taxes directes locales hors TP en millions d'euros en 2004 (source DGI)



■ Autres communes ■ Petites villes

Dans les « petites villes », les bases totales représentent 18,547 milliards d'euros pour la TH en 2004 (soit 30 % du montant de l'ensemble des communes), 16,903 milliards d'euros pour la TFB (soit 29 % du montant de l'ensemble des communes), 0,291 milliard d'euros la TFNB (soit 14 % du montant de l'ensemble des communes), et 31,214 milliards d'euros pour la TP (soit 35 % du montant de l'ensemble des communes).

En 2004, Dans les « petites villes », le produit total de la TH est de 2,454 milliards d'euros (soit 42 % de l'ensemble des communes), celui de la TFB est de 3,236 milliards d'euros (soit 40 % du montant de l'ensemble des communes), et celui de la TFNB est de 0,161 milliard d'euros (soit 19 % du montant de l'ensemble des communes).

Les dotations de l'État

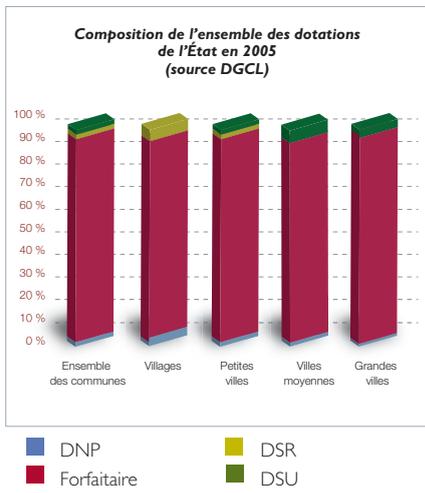


- Le positionnement intermédiaire des petites villes les rend globalement éligibles à toutes les dotations de l'État : elles pèsent pour 28 % de l'ensemble des dotations versées en 2005,
- La dotation forfaitaire moyenne par habitant des petites villes est nettement inférieure à la moyenne (192 € contre 216 € en 2005).

1

Dotations de l'État : les « petites villes » bénéficient de l'ensemble des dotations

En 2005, les « petites villes » sont l'unique strate communale bénéficiant à la fois de la DNP (4 % de leurs dotations), de la dotation forfaitaire (87 %), de la DSR (4 %) et de la DSU (5 %). Ces pourcentages sont quasiment identiques pour l'ensemble des communes avec sur l'ensemble des dotations de l'État 4% provenant de la DNP, 88 % de la dotation forfaitaire, 3 % de la DSR et 5 % de la DSU. Le montant de l'ensemble des dotations s'élève à 4,188 milliards dans les « petites villes » en 2005 (soit 28 % du montant de l'ensemble des communes).



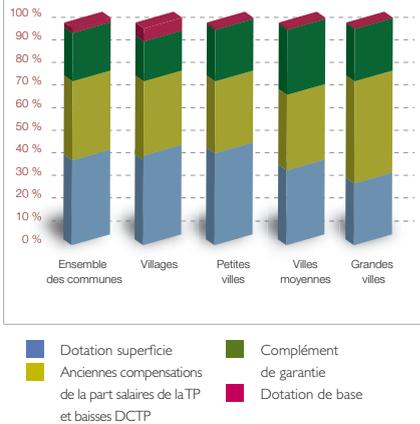
Dotation Forfaitaire : évolution inférieure dans les « petites villes »

En 2005, la dotation forfaitaire est de 192 € par habitant dans les « petites villes », de 216 € dans l'ensemble des communes, de 159 € dans les villages, 258 € dans les « villes moyennes » et de 310 € dans les « grandes villes ». Avec 47 % de la dotation forfaitaire, c'est dans les « petites villes » que le poids de la dotation de base est le plus important. C'est en revanche dans les « petites villes » que la part du complément de garantie est le plus faible avec 37 %. La part de la dotation superficie dans la dotation forfaitaire est de 1 % dans les « petites villes » alors qu'elle est quasiment nulle dans les « villes moyennes » et dans les « grandes villes ».

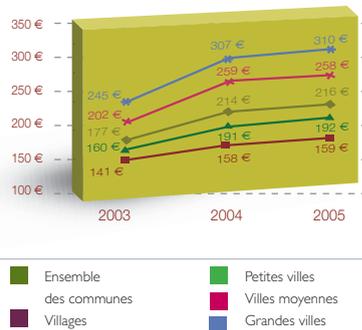
Enfin, l'ancienne compensation de la part « salaires » de la TP et des baisses de la DCTP s'élève à 15 % dans les « petites villes » contre 16 % dans l'ensemble des communes.

Dans les « petites villes », l'évolution de la dotation forfaitaire est l'une des moins rapides (9,6 % en moyenne annuelle) si on excepte le cas des villages (6,1 %) entre 2003 et 2005. Cette augmentation a été, lors de la même période, de 10,4 % dans l'ensemble des communes, de 13,2 % dans les « villes moyennes » et de 12,6 % dans les « grandes villes ». À noter que 2004 correspond à l'année de réintégration de la compensation de la suppression de la part « salaires » dans la DGF, ce qui explique la hausse généralisée cette année-là. La dotation forfaitaire s'élève à 3,650 milliards d'euros dans les « petites villes » en 2005 (soit 27 % du montant de l'ensemble des communes).

Composition de la Dotation Forfaitaire en 2005
(source DGCL)

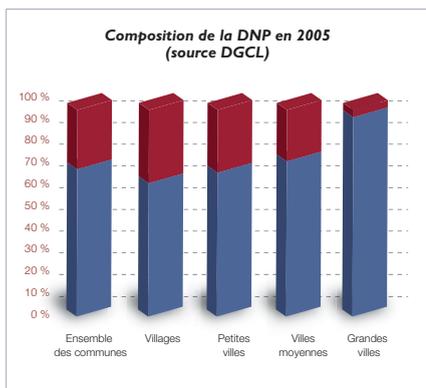


Évolution de la Dotation Forfaitaire par habitant
(source DGCL)



3

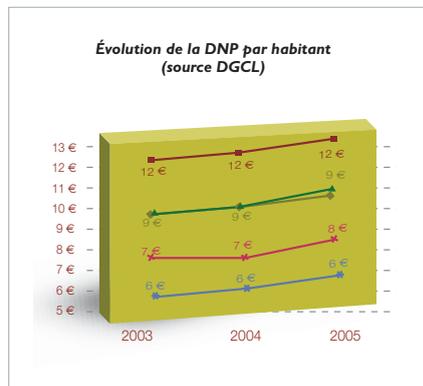
La Dotation nationale de péréquation : progression plus rapide dans les « petites villes »



■ Part principale DNP ■ Majoration DNP

C'est dans les « petites villes » que la DNP a progressé le plus rapidement (+ 4,7 % en moyenne annuelle) entre 2003 et 2005. En effet, elle s'est accrue de 3,4 % dans l'ensemble des communes, de 2,5 % dans les villages, de 3,7 % dans les « villes moyennes » et de 1,9 % dans les « grandes villes » sur la même période. Le montant de la DNP représente 180 millions d'euros dans les « petites villes » en 2005 (soit 31 % du montant de l'ensemble des communes).

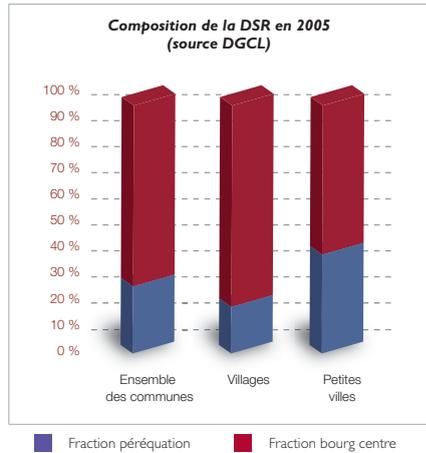
En 2005, la Dotation nationale de péréquation (DNP), héritière du Fonds national de péréquation, représente 9 € par habitant dans les « petites villes », contre 12 € dans les villages, 8 € dans les « villes moyennes », 6 € dans les « grandes villes » et 9 € dans l'ensemble des communes. La DNP est composée d'une part principale et d'une majoration. Le poids de la part principale est de 77 % dans les « petites villes », 78 % dans l'ensemble des communes, 73 % dans les villages, 82 % dans les « villes moyennes » et 94 % dans les « grandes villes ».



■ Ensemble des communes ■ Petites villes
■ Villages ■ Villes moyennes
■ Grandes villes

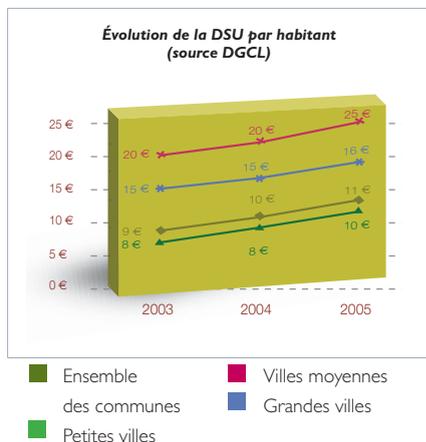
La Dotation de solidarité rurale : l'importance de la fraction péréquation

La Dotation de solidarité rurale (DSR) concerne seulement les plus petites communes et, par conséquent, aucune « ville moyenne » ou « grande ville » n'en bénéficie. En 2005, elle est de 9 € par habitant dans les « petites villes », 8 € dans l'ensemble des communes, et de 16 € dans les villages. La DSR est divisée en une fraction péréquation et une fraction bourg centre. Le rapport entre les deux fractions est, respectivement, de 49 % et 51 % pour les « petites villes », de 28 % et 72 % pour les villages, et de 35 % et 65 % pour l'ensemble des communes. La DSR est de 167 millions d'euros dans les « petites villes » en 2005 (soit 35 % du montant total).



Dotation de solidarité urbaine : 10 € par habitant dans les « petites villes »

En 2005, la Dotation de solidarité urbaine (DSU) est de 10 € par habitant dans les petites villes contre 11 € dans l'ensemble des communes, 25 € dans les villes moyennes et 16 € dans les grandes villes. Elle a bien augmenté dans les différentes strates : + 7,61 % dans les « grandes villes », + 26,30 % dans les « villes moyennes » et + 26,00 % dans les « petites villes ». La progression est de + 21,54 % dans l'ensemble des communes. La DSU s'élève à 191 millions d'euros dans les « petites villes » en 2005 (soit 27 % du montant total).



Les dépenses « hors dette »

Chiffres
clefs

- Les petites villes représentent 30 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement du total des communes,
- L'effort d'équipement est en très nette progression depuis 3 ans.

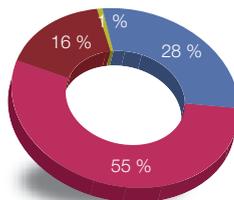
1

Les charges de personnel :
55 % du budget

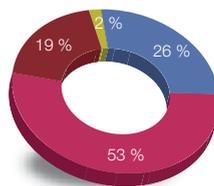
Les dépenses de fonctionnement hors dette sont composées des charges de gestion courante (16 % en 2004 dans les « petites villes » contre 19 % dans l'ensemble des communes), des charges à caractère général (28 % dans les « petites villes » contre 26 % dans l'ensemble des communes), des charges de personnel (55 % dans les « petites villes » contre 53 % dans l'ensemble des communes) et des autres dépenses de fonctionnement (1 % dans les « petites villes » contre 2 % dans l'ensemble des communes).

En comparant les coûts par habitant, les charges à caractère général et les charges de personnel pèsent de façon analogue sur les dépenses de fonctionnement des « petites villes » (respectivement 228 € et 445 €) et sur celles de l'ensemble des communes (respectivement 223 € et 448 €).

Répartition par poste des dépenses de fonctionnement hors dette dans les petites villes en 2004 (source DGCP)

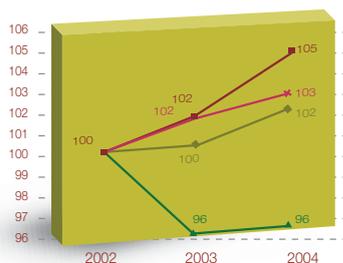


Répartition par poste des dépenses de fonctionnement hors dette dans l'ensemble des communes en 2004 (source DGCP)



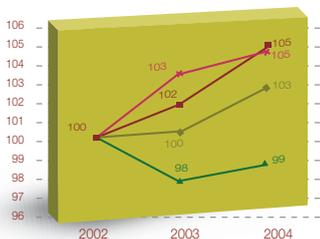
Entre 2002 et 2004, les charges de personnel ont progressé légèrement plus vite dans les « petites villes » (+ 2,4 % en moyenne annuelle) que dans l'ensemble des communes (+ 2,2 %). Au contraire, les charges à caractère général se sont accrues davantage dans l'ensemble des communes (+ 3,2 %) que dans les « petites villes » (+ 2,0 %). Lors de la même période, les charges de gestion courante ont diminué plus rapidement dans les « petites villes » (- 1,6 %) que dans l'ensemble des communes (- 0,4 %). Enfin, les autres dépenses de fonctionnement ont augmenté dans l'ensemble des communes (+ 2,4 %) presque deux fois plus vite que dans les « petites villes » (+ 1,3 %).

Évolution des dépenses de fonctionnement dans les petites villes en 2004 (base 100 en 2002)
(source DGCP)



- Charges à caractère général
- Charges de gestion courante
- Charges de personnel
- Autres dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses de fonctionnement hors dette dans l'ensemble des communes en 2004 (base 100 en 2002)
(source DGCP)



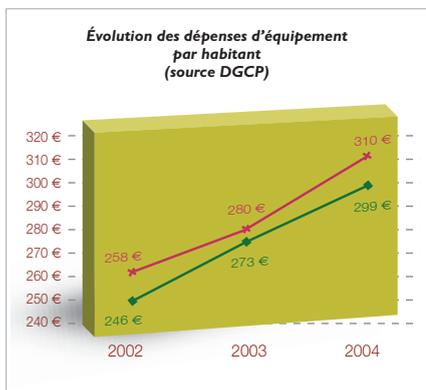
- Charges à caractère général
- Charges de gestion courante
- Charges de personnel
- Autres dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement hors dette est de 15,353 milliards d'euros dans les « petites villes » en 2004 (soit 29 % du montant de l'ensemble des communes). Les charges de personnels s'élèvent à 8,376 milliards d'euros (soit 30 % du montant de l'ensemble des communes).

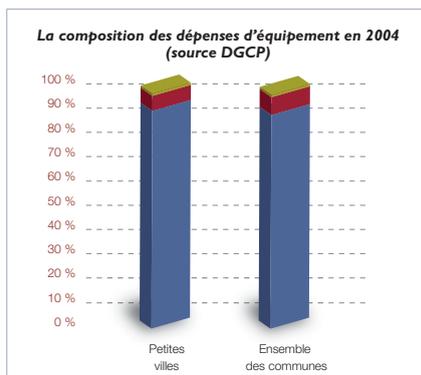
2

L'effort d'équipement : progression plus élevée dans les « petites villes »

L'effort d'équipement des « petites villes » représente, avec 5,631 milliards d'euros, 29 % du montant total de l'effort d'équipement de l'ensemble des communes. En 2004, les dépenses d'équipement se décomposent dans les « petites villes » entre les dépenses directes d'équipement (97 %) et les dépenses indirectes (subventions et fonds de concours) (2 %) et les opérations pour compte de tiers (1 %). Cette proportion diffère très légèrement dans l'ensemble des communes puisque les dépenses directes d'équipement représentent 96 %, les subventions et fonds de concours 3 %, et les opérations pour compte de tiers 1 %.



■ Petites villes ■ Ensemble des communes



■ Opérations pour compte de tiers ■ Dépenses directes d'équipement
■ Subventions équipement et fonds de concours

En 2004, les dépenses d'équipement par habitant sont plus élevées dans l'ensemble des communes (310 €) que dans les « petites villes » (299 €). Mais, les dépenses d'équipement ont progressé plus vite dans les « petites villes » (+ 10,2 % en moyenne annuelle) que dans l'ensemble des communes (+ 9,7 %) entre 2002 et 2004.

Les dépenses directes d'équipement par habitant sont de 291 € dans les « petites villes » et de 298 € dans l'ensemble des communes. Elles suivent une évolution plus rapide dans les « petites villes » (+ 10,4 % en moyenne annuelle) et dans l'ensemble des communes (+ 10,1 %) entre 2002 et 2004.

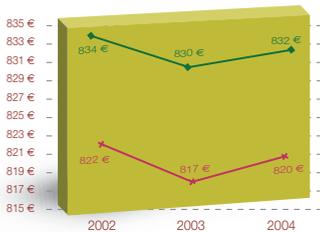
Les subventions équipement et fonds de concours par habitant se montent à 10 € dans l'ensemble des communes et à 6 € dans les « petites villes ». La hausse des subventions équipement et fonds de concours a aussi été plus rapide dans les « petites villes » (+ 5,9 %) que dans l'ensemble des communes (+ 2,3 %).

La dette

Chiffres
clefs

- Un niveau d'endettement maîtrisé au regard de la capacité de désendettement des « petites villes » en 2004 : 5,10 ans,
- Un coût de la dette en décroissance en conséquence du bas niveau des taux d'intérêt et de la gestion active de l'encours.

La dette par habitant au 31/12
(source DGCP)



■ Petites villes ■ France

La dette par habitant : légère reprise

1

La dette par habitant dans les « petites villes » (832 €) est supérieure à celle de l'ensemble des communes (820 €). Jusqu'en 2003, elle a diminué dans les « petites villes » et dans l'ensemble des communes. Depuis 2003, la dette est légèrement repartie à la hausse après plusieurs années de désendettement.

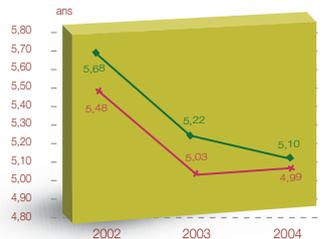
Avec 15,673 milliards d'euros en 2004, la dette des « petites villes » représente 31 % de celle de l'ensemble des communes.

Capacité de désendettement : 5,10 années pour les petites villes en 2004

2

La comparaison entre le niveau de la dette et le niveau de l'épargne brute permet de constater qu'il faudrait dans les « petites villes » 5,10 ans pour rembourser leur dette contre 4,99 ans dans l'ensemble des communes en 2004. Ce ratio s'est amélioré puisqu'il était, en 2002, de 5,68 ans dans les « petites villes » et de 5,48 ans dans l'ensemble des communes.

Comparaison entre l'épargne brute
et la dette au 31/12
(source DGCP)



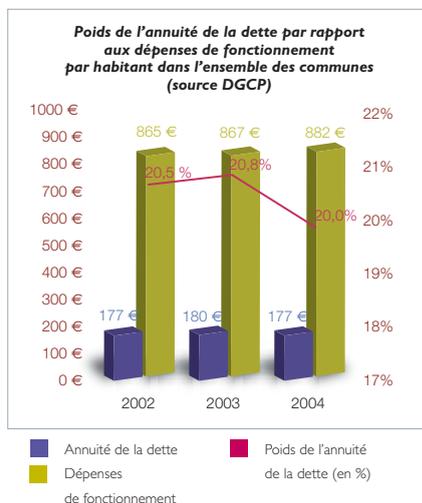
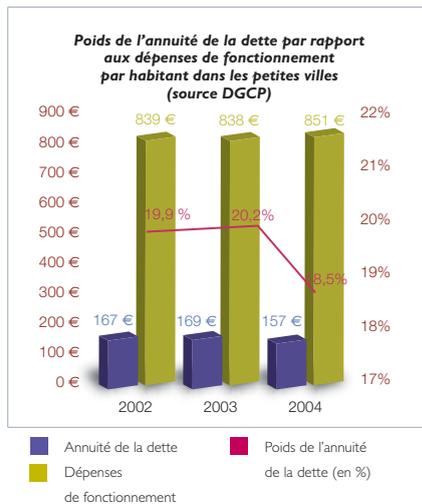
■ Petites villes ■ Ensemble des communes



3

Le poids de l'annuité de la dette en baisse plus rapide dans les « petites villes »

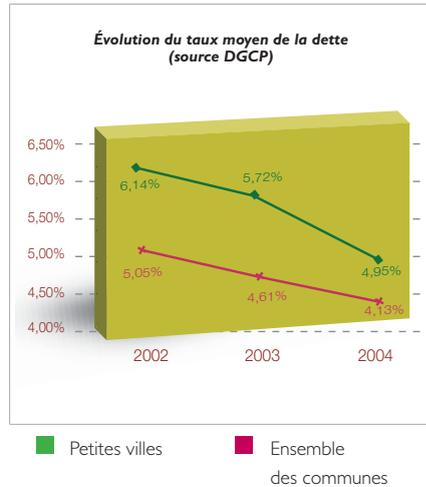
Entre 2002 et 2004, l'annuité de la dette a diminué dans les « petites villes » tandis qu'elle est restée stable dans l'ensemble des communes. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont augmenté au cours de la même période que ce soit dans les « petites villes » ou dans l'ensemble des communes. L'annuité de la dette représentait 19,9 % des dépenses de fonctionnement dans les « petites villes » en 2002, 20,2 % en 2003 et 18,5 % en 2004. Le poids de l'annuité de la dette dans les dépenses de fonctionnement était donc plus important dans l'ensemble des communes puisqu'il était de 20,5 % en 2002, 20,8 % en 2003 et 20,0 % en 2004. La part de l'annuité de la dette dans les dépenses de fonctionnement a baissé plus rapidement dans les « petites villes » (– 0,7 point en moyenne annuelle) que dans l'ensemble des communes (– 0,3 point).



Un taux moyen de la dette en baisse

4

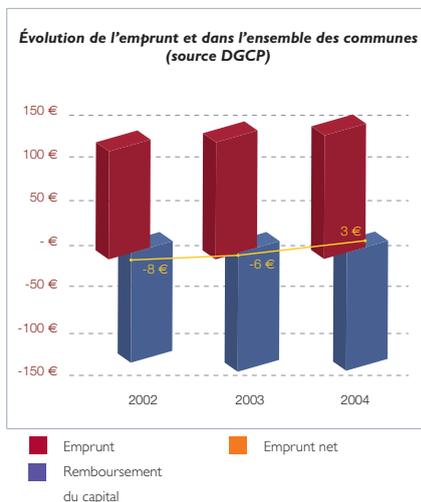
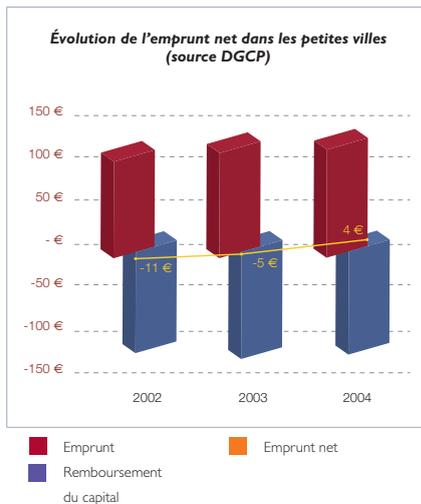
Le taux moyen de la dette est un ratio défini comme la charge financière de la dette par rapport au montant de la dette au 31 décembre de l'année précédente. Entre 2002 et 2004, le taux moyen de la dette était supérieur dans les « petites villes » à celui de l'ensemble des communes. Il est de 4,95 % dans les « petites villes » et de 4,13 % dans l'ensemble des communes en 2004. Cependant, ce taux a diminué quasiment au même rythme dans les « petites villes » (+ 0,6 point par an) que dans l'ensemble des communes (+ 0,5 point par an).



5

Un emprunt net supérieur dans les « petites villes » depuis 2003

L'emprunt net est le solde entre l'emprunt et le remboursement de la dette. Ce solde est en augmentation, que ce soit dans les « petites villes » ou dans l'ensemble des communes. Entre 2002 et 2004, il a progressé plus rapidement dans les « petites villes » (+ 7,5 € par habitant et par an) que dans l'ensemble des communes (+ 5,9 € par habitant et par an). L'emprunt net des « petites villes » (4 € par habitant) est supérieur à celui de l'ensemble des communes (3 € par habitant) en 2004.



Finances, économie, démographie

2006-07

Que « pèsent » les Petites Villes ?



Comité de rédaction

- *Association des petites villes de France*

42, Bd Raspail
75007 Paris

André ROBERT
arobert@apvf.asso.fr

Gaël LE SCOLAN
glescolan@apvf.asso.fr

- *Groupe Caisse d'Épargne*

50, avenue Pierre Mendès France
75201 Paris Cedex 13

Pierre GIRARD
pierre.girard@cnce.caisse-epargne.fr

Mathieu LOUIS
mathieu.louis@cnce.caisse-epargne.fr

Créé par Le Square - 01 45 05 56 44



**GROUPE
CAISSE D'ÉPARGNE**

